

Valeur de la différence entre la probabilité de survenue d'un événement dans le groupe exposé à un facteur donné et la probabilité de survenue de cet événement dans le groupe non exposé à ce facteur.

Remarque : Par exemple, si un essai a eu pour résultats une probabilité de décès de 25 % dans le groupe témoin et une probabilité de décès de 10 % dans le groupe expérimental, la réduction absolue du risque serait de $0,25 - 0,10 = 0,15$.

Syn. : [réduction absolue du risque](#).

(Notions connexes : [ratio interventions/bénéfices](#), [rapport des cotes](#) et [réduction relative du risque](#))